Accusé de réception en préfecture 095-200058485-20220929-D-2022-108-DE Date de télétransmission : 29/09/2022 Date de réception préfecture : 29/09/2022



Communauté d'agglomération Val Parisis

Rapport de la C.L.E.C.T. 2022 N°2

(Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Evaluation des charges transférées au titre de la ZAC Ermont-Eaubonne

31-08-2022

Les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, dûment convoqués le 23 août 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté d'Agglomération Val Parisis, 271, Chaussée Jules César – 95 250 BEAUCHAMP, le 31 août 2022.

Etaient présents :

Bernard TAILLY, Président de la CLECT.

Jean-Christophe POULET, Gilbert AH-YU, Jean AUBIN, Xavier HAQUIN, Didier LEDEUR, Patrick BOULLÉ, Françoise GONZALEZ, Philippe ROULEAU, Philippe BARAT, Philippe AUDEBERT, Pierre LE BEL, Jacqueline HUCHIN, Marie-Françoise JOLLY, Bernard JAMET, Daniel PORTIER et Gilles GASSENBACH, membres titulaires de la commission.

Françoise NORDMANN, suppléante de Nicolas MANAC'H.

Valérie WOJCIECHOWSKI, Directrice Générale Adjointe. Aurélia BAUDOIN, Adjointe au Directeur Financier. François GAUSSORGUES, Directeur Financier.

Etaient absents et excusés :

Nicolas MANAC'H, Marie-Josée BEAULANDE, Jean-Noël CARPENTIER, Pascal ROCHOUX et Nicolas KOWBASIUK, membres titulaires de la commission.

Pascal LAUGARO, membre titulaire de la commission, a démissionné de son mandat de conseiller communautaire en juillet 2022. Il n'est donc plus membre de la commission suite à cette démission.

La ZAC Ermont-Eaubonne

L'opération d'aménagement de la ZAC de la gare d'Ermont-Eaubonne fait apparaitre un déficit budgétaire. En parallèle, l'opération génère également des recettes fiscales supplémentaires, que ce soit pour l'EPCI et pour les communes d'Ermont et d'Eaubonne

Afin d'épurer en partie ce déficit, un accord politique avait été trouvé en juin 2015, dans lequel il était convenu de prévoir une diminution des attributions de compensation des communes bénéficiaires. En effet, dans le cadre d'une fusion, une révision libre de l'attribution de compensation de chaque commune peut être décidée par délibérations concordantes prises à la majorité qualifiée, uniquement la première année d'existence du nouvel EPCI. Cette révision ne peut avoir pour objet de minorer ou majorer l'attribution de compensation de plus de 15 % du montant.

Le montant de la diminution dans les attributions de compensation des communes d'Eaubonne et d'Ermont correspond au tiers de l'estimation des recettes fiscales supplémentaires (soit respectivement 163 000 € et 648 000 €). Par conséquent, les communes conservaient le bénéfice des deux tiers des recettes fiscales supplémentaires.

Ainsi, les montants de diminution de l'attribution de compensation au titre de l'aménagement de la ZAC Ermont-Eaubonne pour les deux communes étaient les suivants :

- Eaubonne : 54 333 €, soit 380 331 € de 2016 à 2022,

- Ermont : 216 000 €, soit 1 512 000 € de 2016 à 2022.

Aujourd'hui cette opération arrive à son terme. Le dernier îlot a été vendu en 2022.

La dette du budget annexe de la ZAC Ermont-Eaubonne au 31 décembre 2022 sera de 6 332 270,55 euros.

Ainsi, selon l'accord initial, il est mis fin à la diminution des attributions de compensation au titre de la ZAC Ermont-Eaubonne pour les communes d'Ermont et d'Eaubonne à partir du 1^{er} janvier 2023.

Le montant des attributions de compensation définitives 2023 sera présenté dans un prochain rapport de la CLECT en 2023.

Le présent rapport, établi au titre de l'évaluation de charges transférées 2022, est approuvé à l'unanimité par les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Val Parisis, régulièrement réunis le 31 août 2022.

POUR: 18 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Fait pour servir et valoir ce que de droit. Fait à Beauchamp,

Le 31 août 2022.

Signatures :

BEAUCHAND	Nicolas MANAC'H	Titulaire	
BEAUCHAMP	Françoise NORDMANN	Suppléant	Wolu
DECCANCOURT	Jean-Christophe POULET	Titulaire	
BESSANCOURT	Darine BOUADIS	Suppléant	0
CORMEILLES- EN-PARISIS	Gilbert AH-YU	Titulaire	
	Pascal LAUGARO	Titulaire	To the second se
	Linda HEBRI EL OMANI	Suppléant	
EAUBONNE	Marie-José BEAULANDE	Titulaire	
	Jean AUBIN	Titulaire	12
	Nicolas CHEMTOB	Suppléant	A
ERMONT	Xavier HAQUIN	Titulaire	
	Didier LEDEUR	Titulaire	
	Benoit BLANCHARD	Suppléant	
FRANCONVILLE- LA-GARENNE	Patrick BOULLÉ	Titulaire	Pall
	Françoise GONZALEZ	Titulaire	
	Xavier DUBOURG	Suppléant	
EDEBILLON	Bernard TAILLY	Titulaire	Sand
FREPILLON	Martine BERNARD	Suppléant	0.0
	Philippe ROULEAU	Titulaire	
HERBLAY-SUR- SEINE	Philippe BARAT	Titulaire	B
	Johann ROS	Suppléant	
LA FRETTE-SUR-	Philippe AUDEBERT	Titulaire	(A -
SEINE	Patrice JACQUET	Suppléant	
LE PLESSIS-	Pierre LE BEL	Titulaire	No fel -
BOUCHARD	Carine TOROSSIAN	Suppléant	
	Jacqueline HUCHIN	Titulaire	4.
MONTIGNY-LES- CORMEILLES	Jean Noël CARPENTIER	Titulaire	
	Annie TOUSSAINT	Suppléant	
PIERRELAYE	Marie-Françoise JOLLY	Titulaire	Whod

	Michel VALLADE	Suppléant
SAINT-LEU-LA- FORET	Pascal ROCHOUX	Titulaire
	Jean Michel DETAVERNIER	Suppléant
SANNOIS	Bernard JAMET	Titulaire
	Daniel PORTIER	Titulaire
	Laurent GORZA	Suppléant
TAVERNY	Gilles GASSENBACH	Titulaire
	Nicolas KOWBASIUK	Titulaire
	Laetitia BOISSEAU-STAL	Suppléant